



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Indemnisation

Question écrite n° 12835

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille, sur la situation critique des Français musulmans rapatriés d'Afrique du Nord. Malgré les mesures prises et les crédits importants votés par le Gouvernement précédent, cela n'a pas suffi à liquider tous les dossiers en suspens. Aujourd'hui, le budget des rapatriés amputé de moitié génère un dysfonctionnement dans les préfetures en dépit de la bonne volonté des fonctionnaires de l'Etat. Une accumulation de dossiers auxquels aucune suite ne peut être donnée faute de moyens financiers met cette communauté au bord du marasme. Les chefs de famille n'ont que des ressources très limitées (pensions militaires, pensions d'invalidité ou RMI). Ils réclament du travail pour leurs enfants et des logements décentes en milieu urbain. Devant ce constat d'échec, il lui demande quelles sont les mesures prises concernant cette communauté qui, malgré toutes les vicissitudes, a voulu rester français.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dispositif mis en oeuvre en faveur de la communauté rapatriée d'origine nord-africaine a fait l'objet d'une reconduction à compter du 1er janvier 1989 et des crédits ont été délégués à cette fin dans l'attente de sa redefinition, qui avait été prévue pour le second semestre 1989. Le 30 août dernier, la situation de la communauté rapatriée d'origine nord-africaine a fait l'objet de la part du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale d'une communication en Conseil des ministres annonçant la publication imminente de circulaires concrétisant un nouveau programme d'actions. Ces textes, au nombre de 5, ont été publiés au Journal officiel du 9 septembre dernier. Leur mise au point a fait l'objet d'une large concertation interministérielle et la participation de très nombreux départements a été acquise, comme le montre le nombre des ministres cosignataires (15). En outre, l'intervention personnelle du Premier ministre dans cette action témoigne de la volonté du Gouvernement de faire de l'insertion socioprofessionnelle de cette communauté un objectif prioritaire. C'est au reste pour tenter d'apporter une réponse au problème du chômage endémique de cette communauté, évoqué par l'honorable parlementaire, qu'un aménagement du dispositif antérieur a été arrêté consistant désormais à mettre l'accent sur le soutien scolaire, l'aide à la formation professionnelle et l'aide à la recherche d'un emploi, l'obtention d'un travail rémunéré constituant à la fois l'aspiration majeure - et légitime - de la génération concernée et le meilleur atout pour une insertion réussie. À cette fin, il a été décidé que, dans chaque département, un membre du corps préfectoral serait désormais chargé de l'animation et de la coordination d'une politique qui nécessitera un effort sans précédent de mobilisation des divers partenaires locaux.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12835

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2215